

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : **PPL FINANCE**

Adresse professionnelle ou siège social : **9 Allée des Sorbiers, 69500, BRON**

SIREN : **892 173 691**

NAF/APE : **66.22.Z**

N°TVA Intracommunautaire : **FR 85 892173691**

Contact : **04 72 37 65 28 et relation@polepatrimoine.fr**

Votre conseiller est membre de l'ANACOFI sous le numéro E009596 et inscrit à l'ORIAS pour cette activité sous le n° 21001466.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement pour la recherche de solutions adaptées à votre demande et le suivi de notre prestation.

Elles sont conservées pendant la durée de la relation d'affaire et 5 ans au-delà ; sont destinées à votre conseiller en investissement financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF, ANACOFI-COURTAGE).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. RIMAH Adnane ou par mail : relation@polepatrimoine.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

PPL FINANCE

SARL au capital de 100 000€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 6622Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), et Courtier en Opération de Banque et Services (COBSP) membre de l'ANACOFI-COURTAGE, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

PPL FINANCE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21001466 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier type B. Niveau 2.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : courtier non exclusif

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

PPL FINANCE (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **AON France (Compagnie Zurich Insurance Europe AG)**

AON France : 31-35 rue de la Fédération, 75717, Paris cedex 15

Numéros de polices : **7400026945**

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000€	2 500 000€	2 000 000€	1 000 000€
Garantie financière :		115 000€	115 000€	110 000€

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

PPL FINANCE

SARL au capital de 100 000€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 6622Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), et Courtier en Opération de Banque et Services (COBSP) membre de l'ANACOFI-COURTAGE, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

PPL FINANCE s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Conformément aux prescriptions des articles 325-3 alinéa 4 et 341-3 du règlement général de l'AMF relatif aux CIF, je vous informe que PPL FINANCE fonde son conseil sur une analyse objective du marché. Vous trouverez ci-dessous la liste des compagnies qui ont été sélectionnées.

NOM	NATURE DE L'ETABLISSEMENT	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION	NATURE DU CONSEIL
APRIL	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA
AXA	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA
ACER FINANCE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
ENTREPRENEUR INVEST	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
ERES GESTION	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions	COA
EXTENDAM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
INTENCIAL PATRIMOINE	Plate-forme	Convention de distribution	Commissions	CIF
KEYS REIMS	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA
HORIZON AM	Société de gestion	Conseil en investissement	Commissions	CIF
FRANCOIS 1 ^{ER} FINANCE	Société d'investissement	Convention d'apport d'affaire	Commissions	CIF
FRANCE VALLEY	Foncière	Convention de distribution	Commissions	CIF
M CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF

PPL FINANCE

SARL au capital de 100 000€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 6622Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), et Courtier en Opération de Banque et Services (COBSP) membre de l'ANACOFI-COURTAGE, enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

NORTIA	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions	COA / CIF
NOVAXIA INVESTISSEMENT	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
ODDO	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA
SMALT CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
TILVEST	Société de gestion	Service en investissement	Commissions	CIF
TYLIA INVEST	Plate-forme	Commissions	Commissions	CIF
UAF LIFE PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA
VATEL CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions	CIF
VIE PLUS	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA
WEALINS	Assureur	Convention de courtage	Commissions	COA

Cette liste pouvant évoluer, les noms des autres compagnies et sociétés avec lesquelles nous pourrions avoir un accord vous sera communiquée sur simple demande.

Aucun lien capitalistique n'existe entre PPL FINANCE et les différents fournisseurs de produits.

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

PPL FINANCE

SARL au capital de 100 000€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 6622Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), et Courtier en Opération de Banque et Services (COBSP) membre de l'ANACOFI-COURTAGE, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Les honoraires sont calculés par rapport au temps passé, sur la base d'un taux horaire de 150€ HT soit 180€ TTC. Pour certaines prestations, des forfaits peuvent être mis en place en fonction de la demande. Ces honoraires seront diminués de moitié ou supprimés selon les cas, si des commissions sont perçues.

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués (sur une base horaire) : Montant 125€ HT et 150€ TTC.

Cf. Voir Annexes pour les différentes prestations

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail d'instruments financiers (CIF / IAS / IOBSP).

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués (sur une base horaire) : Montant 150€ HT et 180€ TTC.

Et/ou

Commissions : Entre 0% et 3%

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués (sur une base horaire) : Montant 150€ HT et 180€ TTC.

Et/ou

Commissions : Entre 0,5% et 1% plafonnées

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés entre le CIF et le client seront les suivants :

- L'entretien en présentiel
- L'entretien par téléphone
- Le mail
- Le SMS si besoin

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **PPL FINANCE, 9 Allée des Sorbiers, 69500, BRON**

Par tel/ fax : **04 72 37 65 28** ou par mail : **relation@polepatrimoine.fr**

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet :
<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/page-saisine.php
--	---

DATE ET SIGNATURE

Le client Fait à : Date : Signature :	Le conseiller Fait à : Date : Signature :
--	--

Fait en deux exemplaires dont un a été remis au(x) client(s) :

PPL FINANCE

SARL au capital de 100 000€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 6622Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), et Courtier en Opération de Banque et Services (COBSP) membre de l'ANACOFI-COURTAGE, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

ANNEXES DES BARÈMES DE RÉMUNÉRATION

AU 1^{er} Janvier 2026

BILAN COMPLET : BILAN PATRIMONIAL GLOBAL

Honoraires forfaitaires : 1 799€ TTC (1500HT)

BILAN PARTIEL : OPTIMISATION FISCALE

- Impôt inférieur à 10 000€ : 699€ TTC (582,5€ HT)
- Impôt compris entre 10 000€ et 50 000€ : de 1 299€ TTC à 1 599€ TTC en fonction de la complexité du dossier
- Impôt supérieur à 50 000 € : de 2 449€ TTC à 3 299€ TTC*, en fonction de la complexité du dossier

BILAN PARTIEL : BILAN RETRAITE

Relevé de situation pour une personne : 180€ TTC
 Bilan retraite simplifié pour une personne : 1 199€ TTC
 Bilan retraite complet pour une personne : 1 849€ TTC

BILAN PARTIEL : TRANSMISSION DE PATRIMOINE

Forfait 1 299 € TTC + honoraires de résultat : 10% du gain réalisé sur les droits de succession suite à nos préconisations

AIDE À LA REDACTION DE LA DECLARATION FISCALE

Déclaration de revenus 2042 : 314€ TTC
 Déclaration de revenus fonciers 2044 : 599€ TTC
 Déclaration IFI : 769€ TTC. Si évaluation complexe (immobilier, sociétés...), nous consulter.

SUIVI D'EPARGNE

De 0€ à 30 000€	De 30 000€ à 100 000€	De 100 000€ à 200 000€	+ de 200 000€
144€ TTC (120€ HT)	288€ TTC (240€ HT)	489€ TTC (407,50€ HT)	899€ TTC (749€ HT)

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER

- Forfait horaire : 180€ TTC (150€ HT)